

FORMATION CONTINUE

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : FÉV 2024

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Tâches :

Le SEP n'a toujours pas reçu une copie de toutes les tâches des enseignantes et enseignants.

Retraités de retour sur le marché du travail :

La commission scolaire a encore deux corrections à apporter à la paie des enseignants retraités en formation continue.

AEP en réfrigération :

L'AEP en réfrigération a commencé le 31 janvier et compte 22 élèves. Le tout semble bien se dérouler.

POINTS PERMANENTS

Mentorat :

La commission scolaire examine une différente façon de distribuer l'allocation liée au mentorat (uniquement au secteur de la formation professionnelle) pour l'année prochaine afin de mieux répondre aux besoins des secteurs de la santé et de la construction. Plus de détails seront partagés une fois que le plan sera concrétisé.

AFFAIRES NOUVELLES

Comme mentionné verbalement lors de la dernière assemblée, voici l'information concernant le plan de rattrapage :

15026 volet 1 (tutorat) – un montant de 100 000 \$ à être distribué en parts égales parmi les 7 centres (WICC sera responsable de gérer les besoins des élèves pour PCVC).

Ces montants serviront aux activités telles que la récupération (en dehors des activités régulières à l'horaire), le tutorat (en dehors des heures de cours), et la présence d'une ou d'un deuxième enseignant dans la classe.

Les enseignantes et enseignants sont sollicités à la discrétion de la direction du centre et leur consentement est sur une base volontaire. Les enseignantes et enseignants qui acceptent de participer seront rémunérés au taux de 1/1000^e.

15026 volet 4 (persévérance) – un montant de 95 000 \$ à être distribué en parts égales parmi les 7 centres (WICC sera responsable de gérer les besoins des élèves pour PCVC).

L'objectif dans ce cas sera de cibler spécifiquement les élèves ayant des besoins particuliers. La commission scolaire envisage de libérer un ou des enseignants spécialisés pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'adaptation du matériel pédagogique pour assurer une approche plus inclusive.

Les enseignantes et enseignants sont sollicités à la discrétion de la direction du centre et leur consentement est sur une base volontaire.

Soumis par: Pasquale Machado
